

NOV-DÉC

20
25
INFO+

60 ANS DÉJÀ

Transparence Expertise Audace Engagement Transparence Expertise Audace Eng



Chers membres,

Le 60^e congrès de l'APMLQ+ arrive à grands pas ! Prévu les 24 et 25 avril 2026 au Delta de Trois-Rivières, cet événement anniversaire promet d'être exceptionnel. Les kiosques et commandites sont déjà au bons soins des membres associés, et les membres pourront s'inscrire à cette édition de célébration dès le début janvier 2026. C'est le moment de planifier votre participation pour ne rien manquer de cette fête unique dans notre industrie.

Cette année encore, l'APMLQ+ a travaillé à bonifier les avantages pour ses membres, et a offert des occasions de réseautage uniques. Ces moments d'échanges demeurent, comme toujours, l'atout le plus précieux pour tous nos membres.

Nos discussions de la Tripartite montrent enfin des résultats : le projet pilote sur l'éclairage du déneigement et le plan d'action sur la consultation des déneigeurs pour le compte du MTMD du début 2026 sont des résultats concrets.

Côté communication, l'ADRCQ a fait sensation avec la vidéo d'invitation du président Yannick Lee Ling, qui a récolté plus de 117 000 vues ! Et pour vos moments de réseautage/détente, notre Vélo-Golf 2026 se tiendra cette année un jeudi le 16 septembre, avancé d'une journée pour mieux s'adapter à vos agendas. Alors que l'année se termine, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes, un temps de repos bien mérité et une nouvelle énergie et plein de succès pour débuter 2026.

Le 60^e congrès, c'est plus qu'un événement : c'est la célébration de notre héritage et de notre avenir. Ne manquez pas cette occasion !





Nouveaux administrateurs !

Nous sommes heureux d'accueillir Olivier Saint-Pierre (à gauche) et Jean-François Gagnon (à droite) au comité d'administration de l'APMLQ. Nous leur souhaitons beaucoup de succès et de réalisations dans leurs nouveaux mandats et sommes impatients de collaborer avec eux pour faire avancer notre association.



ON VEUT VOUS ENTENDRE

Contrats MTMD DÉNEIGEMENT

À la suite des rencontres de début d'année et de la table tripartite d'octobre, le MTMD a confirmé qu'il présentera bientôt son plan d'action interne, basé sur les commentaires exprimés par les entrepreneurs. Cette présentation, attendue dans les prochaines semaines, précisera les mesures envisagées pour répondre aux enjeux soulevés et améliorer la collaboration. L'APMLQ assurera le suivi du dossier et informera ses membres dès que de nouveaux détails seront disponibles.

Nouveautés et projets pilotes pour la prochaine saison hivernale

Le MTMD prépare plusieurs mesures pour optimiser les opérations de la prochaine saison hivernale. Un premier projet pilote mettra à l'essai une aile surdimensionnée de 8,3 m, permettant une largeur de déneigement 50 % supérieure à celle d'un camion standard. Un second projet portera sur la pré humidification du Mix A, testé sur une route nationale exposée aux vents, afin de déterminer si l'abrasif demeure en place plus longtemps.

Pour améliorer l'accès à l'information, une nouvelle page dédiée sera ajoutée au site du MTMD afin de consulter rapidement le prix moyen du diesel, sa référence et sa variation. De plus, une vidéo explicative a été mise en ligne le 24 novembre dernier.

Des changements importants touchent aussi la télémétrie des véhicules de remplacement. On parle pour 0 à 48 h : aucune télémétrie requise, de 48 h à 14 jours : télémétrie de base (GPS) et pour 15 jours et plus on demande la télémétrie intermédiaire (GPS, activation déneigement/déglâçage). Notez que les véhicules excédentaires demeurent exemptés. Nous avons demandé des délais supplémentaires, surtout pour les régions, donc, nous demeurons dans l'attente d'une réponse de leur part. Le tableau ci-dessous illustre clairement les ajustements apportés aux phases pré-saison et post-saison dans les nouveaux contrats de déneigement et déglâçage.

Contrats d'entretien hivernal du MTMD débutant en 2026 Nouvel encadrement de pré et post saison		
Pour les contrats débutant à l'automne 2026 (en AOP dans les mois précédents) du MTMD, un nouvel encadrement pour la préaison et postaison sera en vigueur. Voici les modalités :		
Schéma	Saison des travaux	
	Préaison (modifiée)	Saison d'hiver
Durée	Minimum 4 semaines au total	
Camions requis	Aucune mise disponibilité et minimum exigé	
Attente en termes de résultats	Même exigences de déneigement et de déglâçage qu'en saison d'hiver	
Responsabilité du prestataire de services	Maîtrise d'œuvre complète (veille météorologique, transmission des conditions routières, patrouille et opérations de déneigement et de déglâçage et fourniture de matériaux)	
Modalité de paiement	Inclut dans le prix global forfaitaire (aucune prime, aucun coût horaire)	
Cet encadrement est FACULTATIF ; ainsi, certains contrats peuvent ne pas détenir cette exigence. Il est donc important de lire le devis d'entretien hivernal.		

NOUVEAU!

Plan d'achat à
prix préférentiel
pour les membres

Appelez-nous au
(418) 650-1877

SELTO
DISTRIBUTION



Un Vendredi Branché a permis d'illustrer aux entrepreneurs le contenu de la formation de Christian Vézina, accompagné de la production d'une lettre d'appui visant à faciliter le financement des participants. Nous avons également incité les entreprises à soutenir cette initiative.

Dans le cadre de nos efforts pour mieux représenter le secteur de l'assainissement autonome, on élabore actuellement une liste des entreprises œuvrant dans ce domaine. Un atelier et une formation dédiés à ces spécialistes seront proposés lors du prochain congrès.

Notre présence à l'AGA d'EnviroCompétence a permis de représenter les entrepreneurs installateurs et de renforcer notre visibilité dans le milieu de l'environnement, affirmant notre rôle comme acteur de référence dans le secteur.

Enfin, un calendrier annuel a été élaboré afin de suivre les actions à réaliser pour bonifier le groupe et accroître notre notoriété, assurant une planification stratégique de nos initiatives.



La Passion des générations, force d'avenir

CONGRÈS 2026 APMLQ+
DELTA TROIS-RIVIÈRES
les 24 et 25 avril 2026

Soirée cinéma NORS

L'APGQ tient à souligner le succès de sa Soirée cinéma, un événement marqué par des témoignages forts et une mobilisation exceptionnelle. Un immense merci à José Riopel et Joël Montpetit, enseignants à l'Atelier-École Les Cèdres, pour la réalisation de la vidéo présentée. Leur collaboration, ainsi que l'appui de la direction de l'établissement, témoigne d'un engagement réel envers les enjeux de notre industrie. Durant la soirée, M. Riopel a partagé une histoire touchante et profondément humaine, rappelant l'importance cruciale de la santé et sécurité au travail et l'impact bien réel des accidents sur les travailleurs et leurs familles.

Grâce à la présence d'une cinquantaine de participants, la soirée a été un véritable succès. Nous tenons également à remercier chaleureusement nos hôtes de chez NORS, particulièrement Keven Lafond-Augé et son équipe, pour leur accueil remarquable et le délicieux buffet offert. Grâce à la contribution de chacun, nous continuons à bâtir une culture où la sécurité demeure une priorité.

Le 18 novembre, l'ADRCQ a tenu une rencontre de son comité d'administration où une initiative majeure a été lancée pour mobiliser les entreprises de déneigement. Une invitation de masse a mené à la création d'une vidéo diffusée sur « Deneigeurs du Québec », qui a rapidement atteint plus de 117 000 vues. Ce succès a inspiré le concept « Viens jaser », un espace d'échanges pour les entrepreneurs de partout au Québec.

Dans ce contexte, l'ADRCQ doit accroître son nombre de membres afin de renforcer sa légitimité lors de ses interventions publiques. Avec « Viens jaser » et l'élan de mobilisation, l'association réaffirme sa mission : rassembler et représenter les entrepreneurs en déneigement à l'échelle provinciale.

Résumé du règlement modifiant celui sur les pompes à béton et les mâts de distribution : L'article 58 du règlement est abrogé.

Le nouvel article 60 dit :

- L'employeur doit conserver une copie du rapport d'examen non destructif des pièces portantes du camion-pompe.
- Le rapport le plus récent doit être disponible durant le chantier, soit à bord du camion-pompe soit accessible électroniquement à partir de celui-ci.
- Le maître d'œuvre doit recevoir une copie du rapport le plus récent avant le début des travaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 11 décembre 2025.



NOUVEAUX MEMBRES

Associés



Synex Assurance Couture Rochette

Gestion de risque, Québec
(418)781-2202



Institut du véhicule innovant

Saint-Jérôme
(450) 431-5744 poste 272



Financement d'équipement Capital-Expert

Rougemont
(514) 743-7444



Associés



Acier Bouchard inc.

St-Bruno de Montarville
(450)653-1118



ALPHA assurances

Drummondville
(873) 657-1241



Devenez
membre
APMLQ+



Réguliers



Déménagement Transport Viking

Montréal
(438)837-3200



Soluo Laurentides inc.

Piedmont
(514)600-6538



Gestion K Excavation

Rouyn-Noranda
(819) 354-0461



Simon Pouliot
Chargé de comptes

B 418-456-8855
2500, Boulevard Daniel-Johnson, Suite 500, Laval, Québec H7T 2P6
simon.pouliot@michelin.com

 michelin.com



Votre
machinerie
lourde mérite une
assurance solide

Benoit St-Germain
C.d'A.Ass. PAA CRM
514 374-9944, poste 238
bst-germain@fort.ca